Déclaration relative à la protection de la vie privée - QPHum/QPVet

La protection de votre vie privée est primordiale pour l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS). Cette déclaration vous informe sur le traitement de vos données à caractère personnel par l'AFMPS, sur vos droits et sur la manière de les exercer.
Toutes les données à caractère personnel (c'est-à-dire celles relatives à une personne physique identifiée ou identifiable) confiées à l'AFMPS seront traitées avec le soin requis. Tous les traitements de ces données sont effectués conformément au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. En vertu de ce règlement général sur la protection des données (règlement général sur la protection des données, RGPD), vous avez droit à des informations claires sur le traitement de vos données à caractère personnel.

1. Pourquoi et sur quelle base l'AFMPS utilise-t-elle vos données à caractère personnel ?

L'AFMPS traite vos données à caractère personnel dans le cadre de l'évaluation de votre demande d'inscription sur la liste des personnes qualifiées (QP), en application :

- de l'article 84 de l'arrêté royal du 14 décembre 2006 relatif aux médicaments à usage humain (QPHum) ;
- de l'article 97 du règlement (UE) 2019/6 du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2018 relatif aux médicaments vétérinaires (QPVet) ;
- ainsi que dans le cadre de sa mission légale définie par la loi du 20 juillet 2006 relative à la création et au fonctionnement de l'AFMPS.

2. Quelles données à caractère personnel sont ici traitées par l'AFMPS ?

L'AFMPS traite notamment les données suivantes dans le cadre des formulaires 65 (QPHum) et 65bis (QPVet) :

- données d'identification : nom, prénom(s), numéro de registre national, adresse, coordonnées (e-mail, téléphone), sexe, copie de la carte d'identité ;
- données relatives aux diplômes : intitulé du diplôme, établissement, date de délivrance, langue, durée du cursus, copies des diplômes et certificats de notes ;
- données professionnelles : expérience pratique, attestations, nom et coordonnées de la firme d'accueil ;
- données relatives à la fonction actuelle.

Ces données sont requises pour vérifier si vous répondez aux conditions d'agrément et permettre à l'AFMPS de vous inscrire ou non sur la liste officielle des personnes qualifiées.

3. Combien de temps vos données à caractère personnel sont-elles conservées ?

Vos données à caractère personnel sont conservées tant que vous figurez sur la liste officielle des personnes qualifiées. En cas de retrait, radiation ou fin de fonction, les données sont archivées pour une durée maximale de vingt ans, conformément aux obligations légales en matière de traçabilité et d'auditabilité.

4. Avec qui l'AFMPS partage-t-elle vos données à caractère personnel ?

Les données peuvent être partagées avec :

- des experts internes ou externes mandatés par l'AFMPS dans le cadre de l'évaluation de votre dossier ;
- les autorités compétentes en matière de santé ou d'inspection ;
- les fournisseurs de services techniques (par ex. hébergeurs, développeurs, etc.) dans le respect de la confidentialité et de la sécurité.

Vos données ne sont pas partagées à des fins commerciales ou avec des tiers non autorisés.

5. Quels sont vos droits et comment pouvez-vous les exercer ?

Vous disposez des droits suivants.

- **Accès** : vous pouvez recevoir des informations relatives au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi qu'une copie de celles-ci.
- **Rectification** : si vous estimez que vos données à caractère personnel sont incorrectes ou incomplètes, vous pouvez demander leur adaptation.
- **Suppression** : vous pouvez demander la suppression de vos données à caractère personnel.

- **Opposition** : vous pouvez vous opposer au traitement de vos données à caractère personnel.
- **Limitation** : vous pouvez demander la limitation du traitement de vos données à caractère personnel.

Lorsque vous souhaitez exercer l'un de ces droits ou si vous avez des questions relatives au traitement de vos données à caractère personnel par l'AFMPS, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données de l'AFMPS, via dpo@afmps.be ou par courrier postal :

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé – AFMPS
À l'attention du Data Protection Officer
Avenue Galilée 5/03
1210 BRUXELLES

Veuillez joindre un scan ou une copie de votre carte d'identité afin que l'AFMPS puisse vous identifier.
Votre demande sera traitée dans les trente jours calendrier. Dans des cas exceptionnels, ce délai peut être prolongé de soixante jours.
Si vous estimez que l'AFMPS n'a pas traité vos données à caractère personnel conformément à la législation en vigueur, vous avez alors le droit d'introduire une plainte auprès de l'Autorité de protection des données par e-mail contact@apd-gba.be ou par courrier postal :

Autorité de protection des données
Rue de la presse, 35
1000 BRUXELLES